

ECOLE MATERNELLE JULES GUESDE

55 rue Jules Guesde

69100 VILLEURBANNE

Tel 04.72.91.80.61

Mel ce.0691211s@ac-lyon.fr

Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du jeudi 7 février 2019

- La séance a commencé à 17h30 pour se terminer à 19h30.
- Prise de note : Mme RODOT et Mme COMTE.
- Compte-rendu : Mme TESTUCCI.
- Ce compte rendu est transmis au personnel de l'école, aux parents délégués, à Mme l'Inspectrice, au délégué départemental, à l'adjoint au maire chargé de l'éducation et des universités et au service de la direction de l'éducation.

Étaient présents :

- Enseignants : Mme TESTUCCI, Mme THEVENET, Mme MAGNOULOUX, Mme EXERTIER, Mme COMTE, Mme ALLOUA, Mme DOURDIN, Mme RODOT, Mme ERED, Mme DAKESSIAN
- ATSEM : Mme RAMPON, Mme PUYFAGES
- Représentant mairie : M. DEJEAN
- Parents délégués : Mme LAGRIBAT, Mme CABARET, M. DELEURY, Mme GUELBI, Mme SIDI IKHLEF, Mme M'JATI, M. BOUISSET, Mme FATIC, Mme ZEGUER, Mme FLAVIGNE, Mme BETRA
- Étaient excusés : Mme FERNANDEZ-CAGNA, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme REVEYRAND et Mme ROUX, représentantes municipales, Mme BARROSO et Mme ROTTIER, enseignantes.

Ordre du jour :

- 1) Projets pédagogiques en cours
- 2) Règlement intérieur
- 3) Point parents délégués
- 4) Point ville
- 5) Questions inscrites à l'ordre du jour

1. Projets pédagogiques en cours

1.1 Actions diverses

- Le projet de journal d'école a bien avancé. Toutes les classes ont participé : création de la couverture, confection de jeux, rédaction de reportages... Mme TESTUCCI indique que le 1er numéro devrait être distribué aux familles courant mars. Un affichage, réalisé par la classe des Tout-petits, sera disposé dans le hall pour annoncer l'arrivée de ce magazine, dont le nom est : La P'tite Gazette.
- Le projet « Récits à sons » a abouti à la tenue de spectacles. Les 3 classes concernées, celles de Mme DOURDIN, Mme RODOT et Mme ERED, ont présenté leur production au reste de l'école. Ils ont mis en bruit, en musique, en son, trois histoires : La chaise bleue, Le Cinquième et Bloub bloub bloub. Les enfants spectateurs ont été très réceptifs et les élèves qui ont mené le projet étaient bien investis.
- Toutes les classes vont bénéficier d'une animation KAPLA, qui aura lieu les 4 et 5 avril. C'est un grand chantier auquel participent les enfants et les enseignants, avec des milliers de planchettes KAPLA et un

animateur spécialisé. Tout au long de ces deux journées, les groupes d'enfants vont pouvoir réaliser des constructions adaptées à leurs âges. C'est un projet qui s'intègre dans le thème annuel de l'école : les jeux et jouets.

- L'école a fait le choix de s'affilier à l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École). Ce n'est pas obligatoire mais c'est un choix des enseignants. Cela permet de bénéficier du soutien de l'O.C.C.E. en matières éducatives, pédagogiques, juridiques et comptables. Aussi, l'O.C.C.E. garantit la traçabilité des fonds utilisés, puisque l'école doit remettre un rapport d'activité et financier à l'association départementale chaque année. L'association existante sera dissoute. Les mandataires du nouveau compte bancaire de l'école sont Mme TESTUCCI et Mme DOURDIN. Le coût est de 2,50€ / enfant, pris sur les 25€ payés en début d'année. Les parents deviennent adhérents à l'OCCE dès lors qu'ils paient la cotisation annuelle.

1.2 Événements festifs

- Le carnaval aura lieu en période 4. Cette année, le défilé aura lieu non pas dans la rue, mais dans la cour. Les familles seront invitées, en fin de matinée, à assister au cortège de chaque classe, qui défilera tout autour de la cour de récréation. En amont, les enfants auront fait la fête dans la cour (danses) en deux temps : 5 classes puis 5 classes.

- Les modalités de la kermesse n'ont pas encore été définies par les enseignants. Mme MAGNOULOUX explique que la kermesse a généralement lieu pendant le temps de classe. Des stands de jeux sont installés dans la cour : pour les petits le matin et pour les grands l'après-midi. Il y a des lots à gagner. L'école fait appel à des parents volontaires pour tenir les stands par l'intermédiaire du cahier de liaison. Il y a besoin de beaucoup de parents pour le stand maquillage.

- Les parents délégués demandent pourquoi la kermesse a lieu pendant le temps scolaire. Mme TESTUCCI indique que pour organiser un événement hors temps scolaire dans les locaux de l'école, il y a de nombreuses démarches administratives à effectuer et des demandes spécifiques à faire à la mairie. L'OCCE peut être porteur de ce type d'événements, notamment en terme d'assurance. M. DEJEAN ajoute qu'il faut prendre en compte la question de la sécurité, notamment dans l'accès à l'événement et la gestion des flux.

- Les parents délégués regrettent que leurs enfants ne puissent pas vivre des kermesses telles qu'ils les ont vécues quand ils étaient enfants : hors temps scolaire, à l'école, avec les familles. Ils demandent si l'organisation choisie est en raison de Vigipirate ou un souhait de la mairie. M. DEJEAN répond que des kermesses ont lieu sur Villeurbanne hors temps scolaire, et même pour des grandes écoles, mais pas forcément avec la même configuration des locaux qu'à Guesde.

- Les parents délégués soumettent l'idée que l'accès se fasse sur tickets, pour limiter le nombre de présents. La directrice précise que les 10 classes ne peuvent pas sortir simultanément dans la cour, et qu'il y a 200 familles sur l'école maternelle. Autre idée : faire la kermesse en deux temps, mais cela mobiliserait deux fois plus de personnes. Et si la kermesse avait lieu hors temps scolaire, le personnel de l'école y participerait selon leur bon vouloir. Dans ce cas, les enseignants auraient besoin de sentir que les parents sont porteurs du projet. A ce jour, les parents délégués ne sont pas certains d'avoir les épaules pour, mais ont envie de s'investir. La directrice les invite à créer une dynamique non seulement pour cette année mais aussi les années futures. La réflexion va se poursuivre au sein de l'équipe enseignante.

2. Règlement intérieur

- Le règlement intérieur est étudié. Mme TESTUCCI informe que le nouveau règlement départemental vient de paraître et qu'il faudra donc revoir le règlement de manière plus approfondie ultérieurement.

- § 1 : les horaires

- Actuellement, les horaires prévus (8h30, 11h45, 15h45) ne sont pas respectés : arrivée jusqu'à 8h40, et départs à partir de 11h40 et 15h40.

- Il est décidé de ne pas modifier les heures d'arrivée mais de les faire respecter. Cela va être difficile car des familles profitent de l'ouverture de la porte par d'autres parents pour entrer après 8h30. Les parents retardataires pénalisent l'ensemble des familles. Il faut que tous les accompagnateurs aient quitté le bâtiment avant 8h40. Mais il est impossible de trouver une solution pour arriver à cela. Et c'est compliqué pour les ATSEM qui sont de service de porte. Ce n'est pas non plus le rôle des parents délégués. Les règles sont pourtant expliquées de manière pédagogique lors des réunions de rentrée. M. DEJEAN termine en indiquant que c'est une des missions des directeurs. La présence de la directrice à la porte apparaît indispensable.

- Une phrase sera ajoutée au règlement de type : « en dehors de ces horaires, aucun accompagnateur ne doit rester dans les locaux »
 - Pour les départs, il apparaît impossible de se limiter aux 5 minutes prévues par le règlement étant donné la configuration des locaux. Mais avant de le modifier (11h40-11h50 et 15h40-15h50), M. DEJEAN conseille de demander l'avis de Madame l'Inspectrice.
 - Pour les retardataires, la directrice lit le règlement départemental : « en cas de négligence répétée des responsables légaux pour que leur enfant soit repris à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement intérieur, le directeur d'école engage un dialogue approfondi avec ceux-ci. (...) Si la situation persiste, le directeur saisira dans un premier temps l'inspecteur de circonscription (...) dans un second temps (...) le DASEN (...) et si nécessaire une information préoccupante. »
 - Une phrase sera ajoutée au règlement de type : « il est impératif de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de l'école »
- § 2 : accueil et remise des enfants
 - Les enfants ne doivent être confiés qu'à du personnel de l'Éducation Nationale. La mention « à l'ATSEM » est retirée de la phrase indiquant à qui sont remis les enfants.
 - Une phrase sera ajoutée au règlement de type : « les parents ou accompagnateurs doivent accompagner leurs enfants jusque dans la classe »
 - La question de l'âge des enfants qui viennent chercher les élèves est posée. En effet, comme ils le peuvent dès 10 ans, les enfants de l'école élémentaire sont souvent en retard pour venir chercher leurs petits frères et sœurs. La directrice propose de monter cet âge à 12 ans. Mais M. DEJEAN interpelle sur le fait que pour le temps périscolaire, il faut être majeur.
 - La phrase « les enfants de moins de 10 ans n'ont pas la possibilité de reprendre leurs frères ou sœurs sauf autorisation écrite des parents » est retirée en attendant que la situation soit clarifiée.
 - Pour les retards à 11h50 et 15h50, M. DEJEAN explique qu'il est impossible de mettre les enfants en temps périscolaire pour une question de responsabilité. Dans les faits, cela ne se fait pas. Donc les dernières phrases (« En cas de retard à 11h 50, les enfants sont emmenés au restaurant scolaire où les parents iront les chercher . A partir de 15h50, les enfants sont sous la responsabilité de la mairie et soumis au règlement du péri-scolaire ») sont retirées.
 - § 3 : cantine et accueil du soir
 - L'école ne gère pas le temps périscolaire. Ce paragraphe n'a donc pas lieu d'être, d'autant plus qu'il est désuet.
 - Il est décidé de le remplacer par une phrase très générale indiquant de contacter la ville pour toute question concernant le temps périscolaire.
 - § 6 : fréquentation
 - Le mot « souhaitable » est remplacé par « indispensable ». M. DEJEAN précise que la loi sur la scolarisation obligatoire à 3 ans n'est pas encore parue.
 - La directrice souhaite qu'il soit écrit que les absences doivent être signalées. Il est décidé d'ajouter la phrase : « toute absence, quelle qu'en soit la durée, doit être signalée (mail ou téléphone) sans délai »
 - Concernant les absences du matin par rapport à l'après-midi, la mention « surtout chez les petits » est discutée. En effet, cela est appliqué pour toutes les sections. La directrice explique que l'école peut ne pas accepter un enfant l'après-midi s'il était absent le matin, à condition que cela soit mentionné dans le règlement intérieur. Il est décidé de modifier la phrase pour : « les enfants absents de manière non justifiée/prévue le matin, ne seront pas accueillis l'après-midi ».
 - Le dernier paragraphe concernant le cas des visites médicales est supprimé car désuet.
 - La directrice propose d'ajouter un § : usage des locaux
 - L'équipe pédagogique souhaite ajouter la mention : « il est interdit de manger et boire dans les couloirs de l'école ». Cela est validé.
 - Les parents délégués ont souhaité inscrire à l'ordre du jour la question des poussettes laissées dans le hall, avec notamment des bébés à l'intérieur.

- M. DEJEAN et Mme TESTUCCI rappellent qu'en aucun cas, le personnel de service de porte ne peut être responsable d'un enfant laissé dans la poussette par sa famille. Mais il est évident que tout témoin porterait secours si nécessaire. La question de la responsabilité et de la sécurité est donc très problématique.
- Les enseignants ont réfléchi à la question au préalable et proposent de laisser les poussettes, caddies, vélos à l'extérieur du bâtiment, en raison du plan Vigipirate. La directrice indique en effet que ce plan interdit de laisser bagages et objets sans surveillance.
- Il faudrait essayer d'avoir un espace délimité à l'extérieur afin que les familles n'encombrent pas l'entrée de l'école.
- Un vote à main levée a lieu et la proposition est validée. Est ajoutée au règlement une phrase du type : « dans le cadre du plan Vigipirate, les poussettes, caddies, vélos... ne sont pas autorisés dans le bâtiment »

3. Point parents délégués

- Ils présentent leur projet de bourse aux jouets.
- Ils souhaitent qu'un mot soit collé dans les cahiers avant les vacances. La directrice est d'accord et les invite à lui soumettre ce mot par mail.
- La collecte de jouets, mais aussi de vêtements et de livres, aurait lieu la 1ère semaine de mars (à préciser) au sein de l'école. Leur idée est d'organiser des permanences au moment des arrivées et des départs.
- Mme TESTUCCI indique qu'il sera possible de stocker les objets collectés dans l'école.
- La vente aurait lieu en mai ou juin. Avec peut-être une vente de gâteaux/boissons. Pour qu'elle ait lieu à l'école, il faut voir avec la mairie. M. DEJEAN demande à quoi serviront les bénéfices. Les délégués informent qu'ils seront entièrement reversés à la coopérative de l'école. M. DEJEAN explique que ce type d'événement nécessite une convention qui fait reposer sur les parents une responsabilité importante.
- Les parents délégués souhaiteraient occuper le gymnase. Mais il apparaît compliqué d'utiliser des tables de l'école ou de demander à la mairie de fournir des tables. Mme TESTUCCI ajoute que l'occupation des locaux est la compétence du maire. Il n'est pas envisageable d'occuper l'espace public situé devant l'école, à cause de la gêne qui pourrait être occasionnée sur le voisinage.
- Le projet pourrait être porté par l'association le 3D (quartier des Brosses) ou l'O.C.C.E..
- M. DEJEAN informe que la mairie ne pourra pas être garante de l'ouverture ni de la fermeture des locaux. La sécurité des entrées et sorties est la responsabilité des parents. La gardien ne sera pas mis à disposition. Mme TESTUCCI s'engage à être présente.
- M. DEJEAN conseille d'éviter d'organiser cette vente en soirée, et sur une durée trop longue. L'idée d'une matinée est retenue.
- M. DEJEAN va se renseigner pour une éventuelle parution dans VIVA, ou tout autre support de communication municipale.
- Les enseignants feront le tri des jouets de l'école pour faire don de ceux qui ne sont plus utilisés.
- Les parents délégués vont étudier la possibilité d'inscrire cet événement dans un temps fort local (vide-grenier...), ce qui simplifierait l'organisation.

4. Point ville

- Lors du précédent conseil d'école, avaient été évoquées les questions de la végétalisation de la cour et des alarmes « intrusion ». La directrice informe que les piquets ont été déposés mais que les végétaux morts n'ont pas encore été retirés. ; et que les boîtiers verts anti-intrusion n'ont pas été installés.
- M. DEJEAN répond que la végétalisation est prévue. Et que les boîtiers d'alerte intrusion devraient être installés d'ici peu car toutes les écoles devaient être équipées sur 2018.
- Mme TESTUCCI aimerait être prévenue de la venue des services qui interviennent dans l'école. M. DEJEAN répond que c'est le rôle du gardien, et que cela a pu être compliqué jusqu'à présent avec son absence.
- Le service éducation embauche actuellement 550 permanents et 700 vacataires et contractuels. M. DEJEAN présente brièvement sa future restructuration. A ce jour, il y a un responsable du temps périscolaire par école et un responsable des agents, qui travaille sur plusieurs écoles. Après la restructuration, il y aura une seule et même personne qui gèrera 40 agents au lieu de 80, en responsabilité sur 2 groupes scolaires.

5. Questions inscrites à l'ordre du jour

- Des enseignants aimeraient que l'école dispose d'une classe passerelle. Mme THEVENET explique qu'il s'agit d'une classe de TPS dans laquelle intervient une Éducatrice Jeune Enfant (EJE). Elle précise que des classes passerelles existent sur les autres écoles de la commune situées en REP+. M. DEJEAN est un fervent défenseur des classes passerelles. En classe, le renfort de l'E.J.E. est financé par la ville ou par une structure associative. La CAF peut apporter son financement si la mairie s'engage dans le projet. Pour M. DEJEAN, ce type de structure doit exister plutôt au bénéfice d'enfants qui n'ont pas été en collectivité. Il n'est pas favorable à créer une crèche-bis dans l'école : attention aux dérives qui existent sur d'autres écoles (enfants pas propres). L'intégration d'une ATSEM dans une classe passerelle devrait se faire sur la base du volontariat (poste à profil). Le projet est à construire et à définir en associant la ville et l'école : il faut aller chercher le financement. Il n'y a pas d'enveloppe prévue dans le budget 2019 pour créer une telle structure. Il faut réfléchir pour 2020. Mme THEVENET et M. DEJEAN vont reprendre prochainement contact.
- La directrice demande pourquoi les enseignants ne peuvent pas disposer de clés leur permettant de venir travailler à l'école le samedi ou pendant des vacances. Elle est consciente que l'école est ouverte hors temps scolaire : le mercredi après-midi, le matin avant la classe, des semaines de vacances, etc. Mais il est difficile en tant que professeur de travailler sereinement et efficacement sur son lieu de travail quand les locaux (classe, couloirs, salle des maîtres) sont occupés par des tiers. M. DEJEAN répond que ce problème ne concerne pas seulement les enseignants ; certains coordonnateurs n'ont pas les clés de leur école. S'il y avait un trousseau pour les enseignants dans l'école, cela relèverait de la responsabilité du directeur. Et refaire des clés est devenu très compliqué. L'idéal serait un système de badges.
- Mme TESTUCCI souhaite également faire remonter les difficultés rencontrées par tous les enseignants pour la configuration des ordinateurs de classe. C'est une chance de pouvoir disposer de ces équipements pour chaque classe, et la directrice remercie la mairie pour avoir fait de tels choix. Mais les enseignants ne peuvent rien installer sans l'intervention d'un technicien de la ville car ils ne sont pas administrateurs des postes, et les délais d'intervention sont parfois très longs. M. DEJEAN répond qu'il y a eu énormément d'incidents lorsque les enseignants étaient administrateurs des postes, et cela posait des problèmes de sécurisation de tout le système. La ville a fait le choix de gérer à la place des directeurs d'école mais M. DEJEAN est conscient du ralentissement de l'acte pédagogique que cela implique. Il indique que la mairie a la volonté de voir comment on peut assouplir le système. Il s'engage à faire une proposition à l'école.
- Le prochain conseil d'école est fixé au 17/06 à 17h30.
- Aucune autre question diverse n'a été inscrite à l'ordre du jour.